

**Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et
de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 13 janvier 2017

DELIBERATION N°5

Objet : Election du 7^{ème} Vice-Président

Le 13 janvier 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 28 décembre 2016, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

Jean-François CHAZOTTES, Délégué titulaire de la Ville d'Orly a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5111-1,

Vu les statuts du Syndicat mixte, approuvés par le Comité syndical du 4 novembre 2016, et fixant le nombre de Vice-Présidents à 7,

Considérant qu'il y a lieu d'élire un(e) septième Vice-Président(e) ;

Entendu le rapport de son Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

Article 1 : Procède à l'élection d'un Vice-Président, au secret uninominal public,

Article 2 : Est élu : Madame Babette De Rozières

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 JAN 2017